



COMMUNE DE PESSAC SUR DORDOGNE

Réunion du Conseil Municipal Séance du 07 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-huit février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes BRACHET, PRIGENT
MM TALON, CAPAFONS, FAUP-MANDRAT, HENRY

Absents excusés : Mme Émilie MAC CARTY donne son pouvoir à M. Guy TALON
Mme Michèle GARBAY donne son pouvoir à M. Francis CAPAFONS

Absents non excusés : Mmes LEGAL, DEMEUSY

Secrétaire de séance : M. Thomas HENRY

En préambule, avant d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil, Madame PRIGENT et Monsieur HENRY demandent un complément d'informations au sujet de la dernière question diverse « suite de la procédure dans le cadre du procès-verbal établi pour infraction au code de l'urbanisme ». Monsieur le Maire résume cette question en insistant sur le fait qu'il a suivi la procédure qui lui était imposée.

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 07 février 2017, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/Vote du compte administratif 2016 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Maryse BRACHET, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard DUDON, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	37078,06				37078,06	
Opérations exercice	50043,81	68651,17	241208,31	299993,72	291252,12	368644,89
Total	87121,87	68651,17	241208,31	299993,72	328330,18	368644,89
Résultat de clôture	18470,70			58785,41		40314,71
Restes à réaliser	12844,00	3000,00			12844	3000,00
Total cumulé	31314,70	3000,00		58785,41	12844	43314,71
Résultat définitif	28314,70			58785,41		30470,71

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. **Reconnait à l'unanimité** la sincérité des restes à réaliser :
 - le frais de missions de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement,
 - les dépenses liées à l'achat des agrès du parcours santé,
 - les dépenses liées à la construction de la cloison séparative du local du foyer communal.

4. **Vote et arrête à l'unanimité** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et n'a émis aucune observation. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée à son équipe et à lui-même.

II/Vote du compte de gestion 2016 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard DUDON, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III/ Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ;

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de : 58 785,41**,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	58 785,41
Résultat cumulé au 31/12/2016	58 785,41
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	58 785,41
Affectation obligatoire	0,00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
	0,00
Déficit résiduel à reporté	0,00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	28 314,70
Solde disponible affecté comme suit :	0,00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	30 470,71
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0,00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0,00

IV/ Vote du compte administratif 2016 du budget du Lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryse BRACHET, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard DUDON, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, sachant qu'aucune opération n'a été réalisée :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 469.93		933.24		8 403.17	
Opérations exercice						
Total	7 469.93		933.24		8 403.17	
Résultat de clôture	7 469.93		933.24		8 403.17	
Restes à réaliser						
Total cumulé	7 469.93		933.24		8 403.17	
Résultat définitif	7 469.93		933.24		8 403.17	

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnait à l'unanimité** la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote et arrête à l'unanimité** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et n'a émis aucune observation.

V/ Vote du compte de gestion 2016 du budget du Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard DUDON ;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VI/ Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget du Lotissement

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ;

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de : - 933.24 ;**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 933.24
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2016	- 933.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2016	- 933.24
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 933.24

VII/ Vote du compte administratif 2016, du compte de gestion 2016, l'affectation de résultat 2016 du budget du CCAS

Madame BRACHET sursoit sur ce point de l'ordre du jour car le quorum du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) n'est pas atteint. Ces bilans financiers seront présentés lors du prochain conseil. Monsieur CAPAFONS rappelle que ce budget est dissout et que le bilan sera transféré au budget communal.

VIII/Emprunt pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg

Monsieur le Maire présente le tableau listant les dépenses liées à ces travaux. Il fait part à l'assemblée qu'il a reçu trois offres d'emprunt bancaire. Les taux sont intéressants mais encore négociables. Il propose donc que ces offres soient étudiées lors de la commission des finances qui est avancée au 21 mars à 18h30, au lieu du 30 mars, à la même heure. Cette proposition est acceptée.

Un emprunt à long terme pourrait être engagé ainsi qu'un prêt relais en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

L'endettement communal est présenté : au 31 décembre 2016, le montant de la dette s'élève à 36 546,27€.

Pour 2017, le montant des annuités s'élève à 14 545,87€.

Remarques:

Jusqu'au 31 décembre 2016, tous les frais des travaux liés au réseau d'électrification y compris l'éclairage public étaient financés à hauteur de 20% par la collectivité et le SDEEG versait chaque année une taxe pour l'occupation du domaine public d'un montant de 10 000 €. Depuis le début 2017, ces frais sont pris en charge pour leur totalité par le SDEEG et le versement de cette taxe à la commune a été diminué. Ainsi, Monsieur le Maire et Monsieur TALON projettent de réaliser au cours des années à venir l'effacement du réseau électrique dans d'autres rues du bourg.

Conformément à la réunion du 7 mars, Monsieur le Maire indique que l'entreprise chargée des travaux installera ses cabanes de chantier place du Temple le 20 mars prochain, et débutera les travaux de la place du Pont, le 27 mars.

Monsieur TALON demande qu'un courrier soit transmis au propriétaire de l'ancien restaurant de la place du Pont afin qu'il procède au démontage de son avancée de toit située à l'entrée du restaurant.

Monsieur CAPAFONS propose d'indiquer aux riverains des rues impactées par les travaux, de transporter leurs conteneurs d'ordures ménagères au début des rues lors des jours de collecte.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée Générale d'UNIVITIS se teindra au foyer communal le vendredi 31 mars prochain. Madame BRACHET indique que ce jour-là, elle suppléera Monsieur le Maire à l'USTOM dans le cadre de la manifestation Recycl'home.

Madame PRIGENT informe qu'un fourgon appartenant à l'entreprise ATLANTIC FORAGE stationne depuis un certain temps sur le parking du foyer communal. Monsieur le Maire informe qu'il a également remarqué ce véhicule et qu'il a adressé un courriel au référent d'ENEDIS pour lui en faire part. Du matériel divers a également été laissé. Il reste sans réponse à ce jour et se propose de renvoyer un courrier.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h30.